

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
12/09/2024	12/09/2024	En exercice	9
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX.

Avait donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

09-2024-10 Subventions aux associations

Madame le Maire expose :

Un crédit global de 6 000 € affecté au versement de subventions aux organismes de droit privé a été inscrit au budget primitif 2024 via la DM n°2.

De nombreuses demandes ayant été déposées, il est proposé de procéder à la 1ère répartition de cette enveloppe.

ASSOCIATION	Montant demandé	Montant versé en 2023	Proposition d'attribution
Union nationale des combattants	200.00€	200.00€	200.00€
ES13	800.00€	600.00€	600.00€
Les Bouts d'Choux	200.00€	100.00€	100.00€
AFM THELETHON	NC	0.00 €	0.00

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 500.00 €	1 200.00 €	1 200.00€
LA LYRE AIXOISE	500.00 €	0.00 €	100.00€
APPA	500.00 €	0.00 €	250.00€
Solidarité Paysans Provence Alpes	NC	0.00 €	0.00€
BOP	300.00 €	300.00 €	300.00€
CNPR	800.00 €	800.00 €	500.00€
Association Ressource	1 500.00 €	0.00 €	750.00€
AFSEP	NC	0.00 €	500.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide l'attribution de subventions telle que définie ci-dessus**



Madame le Maire,

M. Cesari
 Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

[Signature]

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le **27/09/2024**
- et de sa publication le **30/09/2024**

Madame le Maire,



M. Cesari
 Martine CESARI.